



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 18 mars 2004

RAJUSTEMENT DE CONTRAT

Banque de Nouvelle-Écosse (BNS) Fractionnement d'actions

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés (« CDCC »), désirent vous informer que le 2 mars 2004, la Banque de Nouvelle-Écosse (« BNS ») a annoncé le fractionnement des actions ordinaires en circulation de la société à raison de deux pour une.

Les actionnaires recevront une action ordinaire de BNS pour chaque action ordinaire de BNS détenue. Le fractionnement des actions à raison de deux pour une sera payable le 28 avril 2004 aux actionnaires inscrits à la fermeture des bureaux le 6 avril 2004.

DÉTAILS DU RAJUSTEMENT DE CONTRAT

CDCC - Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur BNS seront rajustées comme suit :

➤ **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR:** **Vendredi 2 avril 2004**

➤ **SYMBOLE DES OPTIONS:** **BNS**

Circulaire no : 030-2004

- **NOMBRE DE CONTRATS :** **Double**
- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT :** **100 actions ordinaires BNS**
- **PRIX DE LEVÉE :** **Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.**
- **MULTIPLICATEUR :** **100**
- **LIMITES DE POSITIONS ET DE LEVÉES :** **À compter du vendredi 2 avril 2004, les limites de positions et de levées resteront inchangées à 75 000 contrats.**
- **CUSIP* :** **064149107**

* La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

La CDCC n'effectuera pas de rajustements sur les récépissés d'entiercements en dépôt. Les membres qui souhaitent maintenir la réduction de marge pour toutes leurs positions devront effectuer des dépôts de récépissés d'entiercements additionnels.

Bourse de Montréal Inc. – détails du rajustement :

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, soit le vendredi 2 avril 2004, les ordres «ouverts» pour la classe d'options BNS **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le fractionnement d'actions à raison de deux pour une et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés en utilisant le nouveau symbole BNS.

À l'ouverture des marchés le vendredi 2 avril 2004, Bourse de Montréal Inc. rajustera les prix de levée pour les séries BNS comme suit :

Banque de Nouvelle Ecosse		
Prix de levée actuels	Nouveaux prix de levée en vigueur vendredi le 2 avril 2004	Code des prix de levée
57,50 \$	28,75 \$	W
60,00 \$	30,00 \$	F
62,50 \$	31,25 \$	P
65,00 \$	32,50 \$	A
67,50 \$	33,75 \$	J
70,00 \$	35,00 \$	G
72,50 \$	36,25 \$	Y
75,00 \$	37,50 \$	C

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT, SOIT EN POSITION ACHETEUR, SOIT EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS, SONT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale